



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 03 avril 2020

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par  
Anne-Marie FOURTEAU  
Gestion du Morbihan

Poste : 02 99 84 59 03  
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA /

La Préfète de région

à  
Monsieur le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer du Morbihan  
Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité gestion procédures environnementales  
1 allée du général Le Troadec – BP 520  
56019 VANNES Cedex

**Objet : demande d'autorisation environnementale**

Date de réception	: 23 mars 2020
Présenté par	: Soc Pigeon Granulats Bretagne
Lieu	: Carrière de Guernambigot – <b>LE SAINT</b>
Cadastre	: /
N° de dossier	: AEU_56_2019_69

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour la Préfète, et par délégation  
la Directrice régionale des affaires culturelles  
Pour la Directrice régionale

  
Yves MENEZ

Conservateur régional de l'archéologie